

Au siège de Grand Lac, salle Chaudanne-Tillet, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET		X	Nathalie GAMAIN
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER		X	Mariétou CAMPANELLA
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		X	Jacques CONVERT
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI	X		
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

**Autres présents non votants :**

Marie **RENAUD**  
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac  
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29.09.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 5 octobre 2023 a été transmis le 29 septembre 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 5 octobre 2023

Le Président,  
Renaud **BERETTI**

Secrétaire de Séance, Nathalie **GAMAIN**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Accusé de réception en préfecture  
09324700428-20231005-20231005  
Date de réception préfecture: 05/10/2023

## DÉLIBÉRATION

N° :83 Année : 2023

Exécutoire le : 06 OCT. 2023

Notifiée le : 06 OCT. 2023

Visée le : 06 OCT. 2023

Publiée le : 06 OCT. 2023

### RESSOURCES HUMAINES

#### Modification du tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> octobre 2023

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente la modification de poste suivante.

Dans le cadre d'une expérimentation du temps de travail au sein du service d'Aides à domicile, 4 agents volontaires ont souhaité passer sur une durée hebdomadaire de 35h. Pour donner suite à une phase expérimentale, il convient au vu des résultats concluants, de procéder à l'augmentation du temps de travail pour les 4 postes concernés. Il est précisé que cela fait suite à une demande des agents en poste.

Monsieur le Président propose de modifier les emplois comme suit :

- Augmentation de la durée de travail d'un poste d'Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe de 31h30 à 35h
- Augmentation de la durée de travail d'un poste d'Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe de 30h à 35h
- Augmentation de la durée de travail de 2 postes d'Agent social de 31h30 à 35h

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont prévus au budget 2023.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3 et 34 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois permanents du CIAS à compter du 1er octobre 2023

Aix-les-Bains, le 5 octobre 2023

Le Président,  
**Renald BERETTI**

Le ou la secrétaire de séance,

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 18
- Présents et représentés : 22
- Votants : 22
- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20231005-DELIB83-DE  
Date de réception préfecture : 06/10/2023

## Acte à classer

**DELIB83**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-10-06T10-02-52.00 ( MI247987578 )

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20231005-DELIB83-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Modification du tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> octobre 2023 -

Date de décision : 05/10/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.6. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 83 Multicanal : Non  
DELIB RH Modification des emploi...

Pièces jointes :

PAGE DE GARDE 1.PDF Type PJ : 99\_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 06/10/23 à 10:02

Date 06/10/23 à 10:02

Date 06/10/23 à 10:09

Par BORRELY DUBINI Muriel

Par BORRELY DUBINI Muriel